

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME De conducteurs d'automobile

Un recrutement sans condition de diplôme **de conducteurs d'automobile tous permis** (F/H) de la commune de Paris, est ouvert à partir du 22 janvier 2025 (date de début des épreuves).

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

ATTENTION pour candidater à ce recrutement vous devez être titulaire de tous les permis (B, BE, C, CE, D, DE) sans restriction de tonnage.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Les conducteurs d'automobile exercent leurs missions :

- À la direction de la propreté et de l'eau (DPE), plus précisément la section des moyens mécaniques (SMM) pour la conduite de benne à ordures, laveuses et aspiratrices de chaussées, amplirolls, saleuses, etc. pour la collecte de déchets et interventions particulières : neige, manifestations, etc, entretien des chaussées et trottoirs,
Ou
- À la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), plus précisément le service technique des transports automobiles municipaux (TAM) pour conduire tous types de véhicule (légers, poids lourds, cars) en qualité de chauffeur (H/F) à ce titre, chargement et déchargement du véhicule confié.

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date du 20 janvier 2025 :

- Être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.
- ETRE TITULAIRE DE TOUS LES PERMIS : B, BE, C, CE, D, DE sans restriction de tonnage.

MODALITÉS DES ÉPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

Phase I – Admissibilité

- Rédaction d'un constat et recherche d'itinéraire à partir d'un dossier remis au-candidat-e (durée 1h30, coefficient 3)
- Vérification des connaissances se rapportant aux fonctions. Elle comprendra des exercices appliqués à l'emploi et pourra prendre la forme de questionnaire à choix multiple (calculs, conversions, questions techniques réglementaires ; durée 1h, coefficient 2).

Phase II – Admission (uniquement pour les candidats admissibles à l'issue de la phase I)

Cet entretien avec le jury est destiné à apprécier l'aptitude à tenir le poste et les motivations du-candidate (durée : 15 mn ; coefficient 5). En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

1. Votre parcours professionnel,
2. Les compétences acquises,
3. Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions de conducteurs.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un conducteur tous permis à la Ville de Paris, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

du 18 novembre au 6 décembre 2024

- Par internet sur le site : <https://recrutement.paris.fr/recrutement/>

Devront être joints les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.)
- Une copie de votre carte nationale d'identité recto-verso
- **Une copie de votre permis recto-verso obligatoire indiquant l'obtention de l'ensemble des permis B, BE, C, CE, D, DE.**

Les candidats reconnu-e-s travailleur-euse-s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- un certificat médical récent établi par un médecin agréé précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-France>)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPÉCIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement des conducteurs d'automobile par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement **par voie spécifique sont identiques** à celles du recrutement par voie générale. Un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

- Par internet :
<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>
- **ou** par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

- Le document est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)
- **Une copie de votre permis recto-verso obligatoire indiquant l'obtention de l'ensemble des permis B, BE, C, CE, D, DE.**

Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

MODALITÉS ET ÉPREUVES PAR VOIE SPÉCIFIQUE :

Les candidats dont le dossier d'inscription est recevable seront convoqués pour passer l'épreuve d'admission.

- Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions de conducteurs d'automobile.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions de conducteurs d'automobile, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction jointe à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.